

SECTEUR 2. RUE DE LA MAIRIE



Le site est destiné à accueillir une nouvelle offre résidentielle en complément du secteur de développement prévu au sud.

Dans un souci d'intégration au tissu environnant, l'implantation des futures constructions doit respecter un recul de 5 mètres minimum par rapport à la rue de la Mairie.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,45 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		11logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		5	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	